



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts du gaz****Dixième session**

Genève, 23 et 24 mars 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la dixième session**

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, et en ligne, le jeudi 23 mars 2023 à 10 heures*

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Observations liminaires.
3. Élection du Bureau.
4. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable de la Commission économique pour l'Europe.
5. Objectifs de développement durable.
6. Hydrogène.
7. Résilience des systèmes et sécurité de l'approvisionnement.
8. Émissions de méthane.
9. Captage, utilisation et stockage du dioxyde de carbone.
10. Questions nouvelles et plan de travail pour 2024-2025.
11. Informations actualisées sur les activités des États membres, de l'industrie gazière et des organisations internationales (tour de table).
12. Préparatifs de la onzième session du Groupe d'experts du gaz.

* Les représentant(e)s participant à des réunions au Palais des Nations sont prié(e)s de s'inscrire en ligne à l'adresse <https://indico.un.org/event/1002060/>. En cas de difficultés à le faire, le signaler par courriel à l'adresse natural.gas@un.org. Les représentant(e)s sont prié(e)s de se présenter, au moins quarante-cinq minutes avant le début de la réunion, au Groupe des cartes d'accès et d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé provisoirement à la Villa Les Feuillantines, avenue de la Paix 13, Genève. Veuillez consulter le [guide d'accès au Palais des Nations](#), où vous trouverez notamment des informations en matière de sécurité, des cartes et des informations sur les transports. L'enregistrement peut s'effectuer tous les jours ouvrables à la Villa Les Feuillantines, de 8 heures à 16 h 45.



13. Questions diverses.
14. Adoption des conclusions et recommandations.
15. Adoption du rapport et clôture de la session.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour. Les documents établis pour la session seront publiés sur la page du site Web de la Division de l'énergie durable de la CEE consacrée au gaz naturel¹ dès qu'ils seront disponibles.

2. Observations liminaires

Le Président du Groupe d'experts décrira les activités menées par le Groupe pour aider les États membres de la CEE à respecter les principaux engagements politiques pris au titre, par exemple, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la vingt-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (2022).

3. Élection du Bureau

À sa neuvième session, qui s'est tenue en mars 2022, le Groupe d'experts a élu un Bureau pour un mandat de deux ans, soit jusqu'en mars 2024. Il sera informé des éventuels changements intervenus dans la composition du Bureau.

4. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable de la Commission économique pour l'Europe

Le secrétariat informera le Groupe d'experts des résultats de la trente et unième session du Comité de l'énergie durable (ci-après « le Comité »), qui s'est tenue à Genève du 21 au 23 septembre 2022.

5. Objectifs de développement durable

Le Groupe d'experts étudiera la façon dont le gaz pourrait contribuer à accélérer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les débats seront axés sur les interactions entre le gaz naturel et la santé, la pauvreté énergétique et le développement économique et social induit par le gaz en Afrique.

6. Hydrogène

À sa trente et unième session, le Comité a demandé au Groupe d'experts du gaz de piloter les travaux sur l'hydrogène, en étroite collaboration avec les autres groupes d'experts, et d'élaborer un mandat relatif à ces travaux avant la trente-deuxième session du Comité. À cette fin, le Groupe d'experts examinera le projet de mandat de l'Équipe spéciale de l'hydrogène (ECE/ENERGY/GE.8/2023/4) et formulera des recommandations.

¹ <https://unece.org/sustainable-energy/events/10th-session-group-experts-gas>.

Il examinera également d'autres sujets, notamment les difficultés techniques et politiques liées au mélange hydrogène-gaz naturel, les émissions d'hydrogène, les défis inhérents à la production d'hydrogène et la classification de l'hydrogène.

7. Résilience des systèmes et sécurité de l'approvisionnement

En octobre 2022, le Groupe d'experts a organisé, à l'intention des représentations permanentes basées à Genève, un dialogue ayant pour thème la résilience des systèmes énergétiques et l'avenir de l'approvisionnement en gaz en Europe (ECE/ENERGY/GE.8/2023/3). Cette activité relève de la principale mission du Groupe d'experts, à savoir la mise à disposition d'un cadre permettant un échange multipartite sur les moyens de promouvoir la production, la distribution et la consommation durables et propres de gaz dans la région de la CEE. À la suite de ce dialogue, le Groupe d'experts débattera de certaines de ses conclusions et de leurs implications pour l'Europe et le reste du monde.

8. Émissions de méthane

Le Groupe d'experts examinera les faits nouveaux et les mesures prises au niveau international pour réduire les émissions de méthane tout au long de la chaîne de valeur du gaz.

9. Captage, utilisation et stockage du dioxyde de carbone

Le Groupe d'experts sera informé des faits nouveaux dans le domaine du captage, de l'utilisation et du stockage du dioxyde de carbone, notamment de l'utilisation des gisements gaziers épuisés, en mer ou sur terre, pour stocker le carbone.

10. Questions nouvelles et plan de travail pour 2024-2025

Le Groupe d'experts examinera et précisera son projet de plan de travail pour 2024-2025 (GEG-8/2023/INF.1), qui sera soumis au Comité pour approbation à sa trente-deuxième session, qui se tiendra en septembre 2023.

À la demande du Comité, le plan de travail comprendra des activités supplémentaires d'appui à la plateforme de la CEE sur les systèmes énergétiques résilients. Il pourrait par exemple s'agir d'une série de dialogues sur la résilience énergétique et le gaz naturel, dans l'objectif de faciliter les échanges entre, notamment, les États membres, les milieux universitaires, des experts et des acteurs du secteur gazier.

11. Informations actualisées sur les activités des États membres, de l'industrie gazière et des organisations internationales (tour de table)

Les représentants des États membres de la CEE, de l'industrie gazière et des organisations internationales rendront compte de leurs travaux et des faits nouveaux survenus depuis mars 2022. Le Groupe d'experts prie les représentants des États membres et des organisations de bien vouloir faire parvenir au secrétariat, à l'avance si possible, le fichier électronique de leurs exposés dans l'une des trois langues de travail de la CEE (anglais, français ou russe).

12. Préparatifs de la onzième session du Groupe d'experts du gaz

Le Groupe d'experts débattera des préparatifs de sa onzième session. Il passera notamment en revue les thèmes qui auront été proposés pour la partie de la session consacrée aux questions de fond. Cette onzième session devrait avoir lieu au premier trimestre de 2024.

13. Questions diverses

Les participant(e)s pourront examiner toute autre question, soulevée avant ou pendant la session, qui relève des attributions du Groupe d'experts. Dans la mesure du possible, les représentant(e)s sont invité(e)s à faire savoir à l'avance au secrétariat ou au Président s'ils souhaitent aborder des sujets au titre de ce point de l'ordre du jour.

14. Adoption des conclusions et recommandations

Les projets de conclusions et de recommandations seront communiqués aux participant(e)s et aux représentations permanentes à Genève dix jours au moins avant le début de la session.

Le Président, avec le concours du secrétariat, récapitulera les conclusions et recommandations convenues au cours de la session et le Groupe d'experts sera invité à les adopter.

15. Adoption du rapport et clôture de la session

Le Groupe d'experts sera invité à adopter son rapport à partir d'un projet établi par le secrétariat en collaboration avec le Bureau, après quoi le Président prononcera la clôture de la session.
